

DEFENDRE LA DEMOCRATIE, LES LIBERTES UNIVERSITAIRES ; RESISTER, RECONSTRUIRE

Liste soutenue par le SNESUP-FSU



L'Université Bourgogne Franche-Comté est un établissement, résultat d'un long processus de coopération régionale qui s'est concrétisé afin d'être le support du projet investissement d'avenir ISITE-BFC et de candidater aux appels à projets des différents PIA (Projet d'Investissement d'Avenir). En période de disette budgétaire, alors que les crédits récurrents des laboratoires se réduisent comme peau de chagrin et que plusieurs formations ont purement et simplement été supprimées, que de nombreux postes sont gelés, il est indéniable que les financements associés à l'ISITE-BFC font figure d'aubaine.

Rappelons tout de même :

- que ces financements sont dirigés sur un petit nombre d'axes excellents de recherche et que le ruissellement reste à démontrer (le colloque ISITE du mois d'octobre 2020 en est une belle illustration)
- que ces financements ne sont pas pérennes (Appel A Projet par essence)
- que ce sont des co-financements, ce qui implique que les établissements membres de l'UBFC redirigent une part importante de leurs fonds vers les priorités de l'ISITE
- que les décisions sont prises par le comité de pilotage ISITE, instance qui n'est pas élue et dont la communication à la communauté n'est pas la première vertu

De plus, le projet ISITE-BFC, pour valider des indicateurs permettant de le pérenniser, implique des transferts de compétences des établissements vers l'UBFC. La solution trouvée par les présidences actuelles pour régler ce problème est la double affiliation : chacun, personnels comme étudiants, appartiendrait à la fois à son établissement et à l'UBFC. Quelle est l'étape suivante ?

Ces questions ont été au cœur de la brouille entre les instances de l'UBFC et les instances des établissements membres. Brouille suffisamment forte pour aboutir à la démission des instances de l'UBFC et à la nomination d'un administrateur provisoire qui depuis a été remplacé par **un nouvel administrateur provisoire qui n'est autre qu'un candidat déclaré à l'élection à la présidence de l'UBFC**. Le projet ISITE-BFC devait être évalué à l'automne 2020 par le jury international. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, il a été prolongé par le ministère pour un délai d'un an supplémentaire qui s'est subitement transformé en un délai de 6 mois en septembre :

- En cas d'arrêt du projet ISITE-BFC, les établissements devront se pencher sur le devenir de l'UBFC : continuation, arrêt, ..., que deviennent les autres projets (RITM BFC, l'EUR EIPHI, ...), quid des écoles doctorales, ... ?
- En cas de pérennisation du projet ou pour une tentative désespérée de pérennisation, il ne faut pas que l'UBFC devienne un super-établissement phagocytant les prérogatives des établissements et les satellisant en collèges universitaires en cassant le lien formation-recherche (noyau de recherche intensive vs collèges universitaires jusqu'en L3).

L'UBFC répond à des appels à projet et fonctionne elle-même par des appels à projet pour redistribuer l'argent obtenu. Une des premières conséquences est un important *turn over* de personnel résultant des modalités même des AAP. Les contrats courts voire très courts sont nombreux, contribuant à un mal être des personnels et une absence d'engagement à long terme. Ajoutons que ces AAP répondent majoritairement à des besoins en innovation, marginalisant de fait de nombreuses disciplines dont une bonne partie sont issues des SHS mais pas uniquement. En effet, beaucoup d'aspects de la recherche, quelles que soient les disciplines, n'ont pas pour objectif une application immédiate.

La Loi de Programmation de la Recherche à laquelle la communauté est largement opposée et qui est en train d'être étudiée par les instances législatives dans une course au temps inadmissible lancée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur montre le chemin que l'on veut nous faire prendre : toujours plus de précarité, toujours moins de démocratie.

Actuellement l'UBFC reste un établissement où les personnels peuvent s'exprimer à travers des élues et des élus au sein du conseil d'administration (CA) et du conseil académique (CAC). Ils peuvent défendre l'équilibre entre les prérogatives des établissements et celles de l'UBFC. Ce reste de démocratie est menacé dans le futur par la notion d'établissement expérimental dans lequel le nombre d'élus pourrait être encore plus restreint et le nombre de personnes extérieures aux établissements de plus en plus important, ou par la création d'un système de suffrage indirect (Politique de site au sens de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche).

Nous sommes :

- Pour le développement de coopérations respectueuses des spécificités, des missions et des prérogatives des établissements et des organismes, assurant la défense et le maintien de toutes nos thématiques de recherche, qu'elles aient ou non des visées applicatives directes ;
- Pour l'intégrité du lien enseignement-recherche, caractéristique des universités et établissements constitutifs de l'UBFC
- Pour la transparence des critères d'attribution des ressources et pour la souveraineté des conseils des universités et des établissements de l'UBFC ;
- Contre la politique du fait accompli, dont le portage du dossier I-SITE a été emblématique ;

Nos candidat.e.s s'engagent une fois élu.e.s :

- à s'opposer à une évolution vers un "établissement expérimental" instaurant une hyperprésidence et une disparition de véritables instances représentatives des personnels ;
- à s'opposer à toute entreprise d'inféodation de la recherche et de l'enseignement à des impératifs économiques, politiques ou industriels ;
- à mettre en place un débat suivi d'un referendum sur le rôle de notre COMUE ;
- à défendre les coopérations portées par les personnels des établissements.